

RÈGLEMENT

INCLUS DANS LE TARIF

- Organisation des sessions
- Droit de piste
- Apéritif du vendredi soir, apéritif et repas du samedi soir

Sur le circuit

- Camping
- Électricité
- Douches / WC

PROGRAMME DU WEEK-END

Samedi

- 8h00 à 9h00 : contrôle administratif/briefing
- 9h00 à 12h00 : sessions d'entraînements
- 12h00 à 14h00 : pause déjeuner
- 14h00 à 18h00 : sessions d'entraînement

Dimanche

- 8h30 à 9h00 : contrôle administratif/briefing
- 9h00 à 12h00 : sessions d'entraînements
- 12h00 à 14h00 : pause déjeuner
- 14h00 à 17h00 : sessions d'entraînement

OUVERTURE DU Paddock

Vendredi	14h à 20h
Samedi	8h à 20h
Dimanche	8h30 à 19h

Le dimanche soir, tout le monde devra quitter le circuit, pas de camping possible.

CONSIGNES GÉNÉRALES

1. Le droit de piste n'est valable que pour **un seul et unique pilote**.
2. L'accès à la piste est strictement réservé aux pilotes ou aux personnes missionnées par le moto club organisateur.
3. Le moto club organisateur peut décider à tout moment, notamment pour des raisons de sécurité, de **fermer la partie terre** pour les entraînements.
4. Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit.
5. **Rouler au pas** dans le paddock et en dehors de la piste.
6. Tenir compte des remarques des préposés au contrôle.
7. Tout pilote doit pouvoir justifier d'une licence FFM.
8. Respecter l'environnement et mettre vos déchets dans les poubelles placées aux divers endroits du paddock.
9. Il est strictement interdit de faire du feu (barbecue...) dans l'enceinte du circuit, **barbecue électrique uniquement**.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour la moto

- récupérateur d'huile et de liquides
- protection cales pieds
- pot d'échappement : niveau sonore maximal admis de **114db**

Pour le pilote

- casque et lunettes
- bottes moto
- gants
- combinaison intégrale ou 2 pièces jointes en cuir
- protection dorsale
- licence FFM valide

Une vérification aura lieu. **En cas de non-conformité l'accès à la piste sera refusé. Aucun remboursement ne pourra être effectué.**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- **Drapeau jaune** : ralentir
- **Drapeau rouge** : interruption de la session, rentrez au paddock en finissant le tour au pas
- **Drapeau à damier** : fin de la session
- Des pilotes de groupes différents ne peuvent circuler en même temps sur la piste
- Le départ des sessions est donné par les commissaires de piste
- L'accès à la piste sera limité à 30 pilotes par session
- La pré-grille se fera à l'entrée de la piste
- En cas de problèmes, les pilotes doivent se garer immédiatement sur le bord de la piste, hors trajectoire
- **Ne jamais s'arrêter sur la piste**
- En cas de problèmes ou de retour au stand, les pilotes doivent lever le bras de manière visible pour signaler aux autres pilotes sur la piste.
- La mécanique, le ou les plein(s) et le graissage doivent être impérativement effectués sur le paddock et aucun liquide ne doit être répandu à même le sol.

100% SuperMotard Club et le personnel de piste se réservent le droit de changer un pilote de groupe si cela est nécessaire au bon déroulement des sessions.

Le non-respect des consignes de sécurité et du présent règlement par le pilote, ou la/les personne(s) l'accompagnant entraînera une **exclusion immédiate et sans contrepartie**.

Toute consigne donnée verbalement a valeur de règlement.

Pour le bon déroulement du week-end, le moto club organisateur se réserve le droit de modifier les présentes consignes sans préavis.

RÈGLEMENT

FRAIS D'ANNULATION

Des frais d'annulation seront facturés comme suit :

date d'annulation (nombre de jours avant l'événement)	montant remboursé (% de l'engagement)
plus de 30 jours	90%
entre 30 jours et 10 jours	70%
entre 10 jours et 48h	50%
moins de 48h	20%

En cas de motif médical, et sur présentation d'un certificat médical authentique, le bureau pourra lever les frais d'annulation.

CONSIGNES SANITAIRES

En fonction de la situation sanitaire au moment de l'événement, des consignes spécifiques pourront être appliquées à la demande des autorités (demande de pass sanitaire à l'entrée, contraintes sur les regroupements en intérieur ou en extérieur, port du masque, etc.)

Le manquement à ces consignes pourra conduire à l'exclusion immédiate et sans contrepartie.